

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DEL2024_044**

**DÉCISION MODIFICATIVE
BUDGET TRANSPORT N°1
Séance du 27 juin 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 27 juin, à 18h, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 21 juin 2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 21 juin 2024.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	36	42
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 42
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les conseillers communautaires suivants :
Dominique ANGOT, Isabelle AUBRY (suppléante de Guillaume LEMENAGER), Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO DE MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :
*Sandrine GARÇON a donné pouvoir à Didier COUILLARD
 Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT
 Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE
 Gérard LEU a donné pouvoir à Colette ORIEULT
 Agnès THOMASSET a donné pouvoir à Nadine BACA
 Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 11 avril 2024 est adopté à l'unanimité

DEL2024_044 : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET TRANSPORT N°1

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n°DEL2024_022 du 11 avril 2024 relative à l'affectation de résultat 2023 sur le budget transport,
- Vu la délibération n°DEL2024_023 du 11 avril 2024 adoptant le budget primitif transport 2024,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 5 juin 2024.

Considérant que suite au passage du budget transport en hors taxe, le report de résultat 2023 a été noté en hors taxe alors qu'il ne doit pas être modifié. Il doit être repris tel que notifié dans le compte financier unique.

Considérant le résultat de l'année 2023 : 5 315,13 €. Résultat inscrit : 4 429,27 €.

Considérant la proposition d'inscrire une dépense supplémentaire de 885,86 € à l'article 60632 pour maintenir l'équilibre budgétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :

VOTE les modifications au budget transport 2024 comme suit :

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLÉ	DÉPENSE	RECETTE
Section Fonctionnement				
011	60632	TRANSPORTS COLLECTIFS DE PERSONNELS	885.86 €	
	002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		885.86 €
TOTAUX			885.86 €	885.86 €

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE PRÉSIDENT
Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN